Don d’organe : le Maroc est en retard

Zitouni IMOUNACHEN - 2015-04-23 12:17:07 - Vu sur pharmacie.ma

Selon le ministre de la santé qui s’exprimait ce mercredi lors d’une rencontre nationale sur le don d’organes et de tissus humains, «malgré les efforts déployés par le ministère de la santé dans le secteur des dons d’organes et de tissus, les résultats sont faibles par rapport aux pays de la région».

Pour répondre à la demande en constante hausse, le Maroc devrait opérer annuellement 1.000 greffes de cornées, 250 greffes de reins et 300 greffes de moelles osseuses. Or, le Royaume est actuellement loin de ces chiffres. Seulement 370 greffes de cornées ont été opérées en 2014, 29 de moins qu’en 2013, le nombre de greffes de reins a atteint 56 la même année et celui de moelles osseuses 57. De plus, la plus grande partie des tissus greffés est importée. Le Maroc dispose de trois banques de tissus humains à Rabat, Casablanca et Marrakech mais qui n’ont fourni que 12 des 370 cornées greffées en 2014.

Selon le professeur Benyouness Ramdani, président du Conseil consultatif des greffes d’organes et de tissus humains, l’adoption de la greffe d’organe au lieu des traitements ou de la dialyse serait non seulement plus efficace mais également moins coûteuse, autant pour le malade que pour l’Etat. > Du coté religieux, «la question de la greffe d’organes fait quasiment l’unanimité des avis religieux», a affirmé Ahmed Taoufik, ministre des habous et des affaires religieuses, réfutant ainsi l’un des arguments principaux des plus hésitants. Selon lui, il suffit que l’opération respecte cinq conditions essentielles: qu’elle n’affecte pas la santé du donneur, que celui-ci ne soit pas contraint, qu’il n’y ait pas d’autre recours que la greffe, qu’il s’agisse d’une action bénévole et qu’elle soit gratuite.

La participation de plusieurs départements ministériels augure toutefois d’une multiplication des efforts en faveur du don d’organe, notamment en ce qui concerne le volet sensibilisation. Le ministre de la justice et des libertés, Mustapha Ramid, a rappelé avoir adressé une circulaire aux responsables des tribunaux pour qu’ils facilitent la procédure aux donneurs.

«Les donneurs devaient s’inscrire dans des registres poussiéreux, et ils ne trouvaient personne pour les orienter dans les tribunaux», a-t-il précisé. De son côté, le ministre de la communication, Mustapha El Khalfi, s’est engagé à produire des spots publicitaires de sensibilisation au don d’organes qui seront diffusés sur les chaînes nationales. Dicours du ministre de la santé le Pr. El Houssaine Louardi (Ar.): lien Recommandations (Ar.) : lien